

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2902

présenté par
Mme Lebec et M. Lescure
à l'amendement n° 1616 de M. Peu

ARTICLE 49

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« le régime juridique applicable aux personnels »

les mots :

« les statuts du personnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision juridique.